

INFORMATIONS VERNIER

Edité et mis en page par l'Administration municipale

Mars 1994

RELATIONS ETAT - COMMUNE

Les charges communales ne cessent d'augmenter.

Les difficultés que rencontre l'Etat de Genève pour équilibrer ses comptes se répercutent sur ce que l'on a baptisé l'autonomie communale. Une série de transferts de charges est en train de s'opérer, cela devrait provoquer une redéfinition de la commune.

Il est fort instructif de passer en revue la plupart des tâches que remplit l'administration communale.

Les écoles

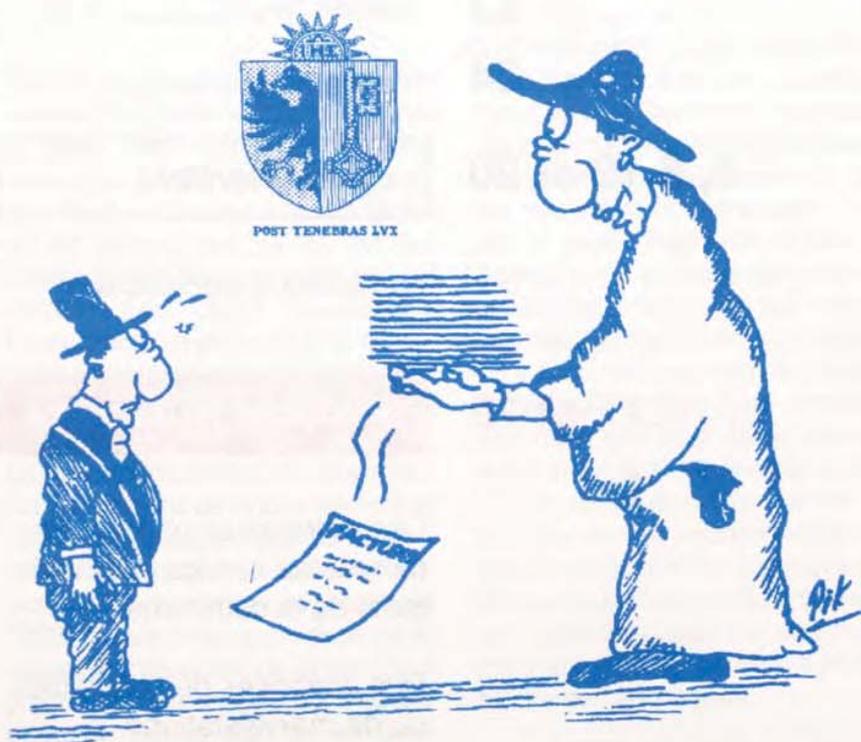
En ce qui concerne les classes enfantines et primaires, c'est à la commune de construire de nouveaux bâtiments lorsque cela est nécessaire. C'est également elle qui est chargée de leur entretien et donc assume les frais de conciergerie. Quant à l'aménagement intérieur, il est payé par Vernier aussi. Mais en ce qui concerne le choix du mobilier scolaire, il s'opère à l'aide d'un catalogue édité par le Service technique du Département de l'instruction publique (DIP). «C'est un aspect typiquement genevois, nous voulons toujours avoir le meilleur matériel. Pourquoi ne pas pouvoir commander des bancs pour deux élèves, s'ils tiennent compte de la posture des enfants ?» s'interroge Mme FALQUET, conseillère administrative. Une fois construits et équipés, ces locaux sont en quelque sorte mis à disposition du DIP pendant les heures scolaires.

Lorsqu'une école va être construite, ses plans sont analysés par l'Etat qui vérifie si la masse imposante de normes existantes est bien respectée. Il est ainsi indiqué qu'une classe doit

bénéficier d'une surface de 80 m². Récemment, suite aux pressions des communes, le règlement fixant le cahier des charges pour la construction d'une école a été révisé. Il a été admis un étage supplémentaire pour la division élémentaire et pour la division moyenne. Ce qui représente 3 étages pour les écoles enfantines et 4 étages pour les écoles primaires. Néanmoins, la marge de l'architecte mandaté par

la commune est très faible. Le choix des matériaux qui seront utilisés est par contre du ressort communal. Anecdote intéressante : alors que l'infrastructure est financée par Vernier, le matériel audiovisuel (TV, vidéo, chaîne hi-fi, etc.) est à la charge de l'Etat. Mais la commune doit fournir un meuble fait sur mesure pour ranger ce matériel.

suite page 3



Sommaire

1, 3, 4, 21 et 22

Le thème du mois

Les relations Etat-commune

Y a-t-il danger de voir les impôts communaux augmenter, ou les prestations diminuer ?

Nouvelles communales

9 A vous de jouer
Nouvelles du Vernier FC

10 et 11 L'énergie, comment l'économiser

12 et 13 Les séances du Conseil municipal

14 Avis communaux

16 La sécurité

Agenda - spectacles

15 Toutes les manifestations communales annoncées.

23 "Vernier fleuri"

24 "Vernier présente..."

5, 6, 19 et 20

Infos quartiers

La vie des associations

7, 8, 17 et 18

Publicité - Annonces

Des entreprises et des commerces au service des habitants de la commune.

Des annonces de spectacles ou de manifestations.

Nouvelle rubrique

Horaires fêtes de Pâques

Rédaction :

Thème (*pages bleues*)
Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales (*vertes*)
Robert BORGIS

PAO - production et publicité
Roland HEHLEN, assisté de :
Mlle Malory MEX et
Mme Josiane BERNASCONI

Mairie de Vernier
Case postale 520
Rue du Village 9 - 1214 Vernier
Tél 306 06 06 - Fax 306 06 60

Imprimé par SRO-KUNDIG, sur papier Offset extra-blanc mat, sans chlore.

Prochain numéro :

Le logement

- parution 29 avril

- délai rédactionnel 8 avril

Journal tiré à 14'000 exemplaires

Le parascolaire

Pour l'instant, c'est encore aux communes de mettre les locaux à disposition de 15h30 à 18h. Généralement, cela se trouve d'ailleurs dans les écoles elles-mêmes. Par contre, les frais de personnel sont pris en charge par l'Etat. La commune participe tout de même aux frais du goûter qui est organisé quotidiennement. Une facture lui est envoyée en fin d'année à ce propos.

Sur Vernier, les restaurants scolaires sont gérés par une association de bénévoles (laquelle fête d'ailleurs ses 25 ans). La commune met à disposition de cette association la cuisine de l'école d'Avanchet-Salève où l'ensemble des repas sont préparés, soit près de 450 par jour ouvrable ! En outre, Vernier verse 130'000 francs par an à cette association et participe aux repas afin d'en diminuer le prix.

Dès la rentrée 1994, cela pourrait changer.

Si le Grand Conseil l'accepte, le parascolaire sera transféré aux communes. Ensuite, l'Association des communes genevoises et les différents conseils municipaux devront encore se prononcer à ce sujet. Les élus verniolans voteront sans doute en 1994 encore sur la création d'un Groupement intercommunal. Il n'y aura pas d'obligation d'y adhérer, notamment concernant les petites communes. Il a déjà été prévu qu'à partir de 1998, ce Groupement sera subventionné à raison de 5%, un montant augmenté de 5% par an jusqu'en 2007, date à laquelle la subvention maximale (50%) sera atteinte.

Avant 1998, ce Groupement, s'il voit le jour, sera entièrement financé par l'Etat.

Mme Gabrielle FALQUET est favorable à ce changement, d'autant que le personnel bénéficierait désormais d'un statut et d'une formation. Le personnel serait employé par le Groupement intercommunal et la commune payerait sa part à ce dernier. L'avantage de ce système serait qu'elle y gagnerait un droit de regard qu'elle n'a pas aujourd'hui. Le coût estimé pour Vernier serait d'environ 74'000 francs. Dans l'hypothèse que le Grand Conseil adopte ce transfert de char-

ges, mais que Vernier décide de ne pas adhérer au futur Groupement, la totalité des charges serait aux frais de Vernier. Le C.A. a déjà prévu d'organiser des séances avec l'ensemble des personnes qui travaillent avec les enfants, son idée étant de faire profiter à l'avenir les enfants des ludothèques et des installations sportives, notamment. Cela permettrait aux enfants de pouvoir sortir des locaux scolaires pendant les heures du parascolaire, ce qui n'est généralement pas le cas à ce jour. Sur Vernier, 352 enfants fréquentent les restaurants scolaires des écoles primaires et 262 vont au parascolaire.



La crèche des Avanchets

La petite enfance

Concernant la petite enfance, tout est à la charge de la commune. Mais là aussi, des normes strictes sont imposées. Le Service de la protection de la jeunesse demande qu'il y ait un certain nombre de m² par enfant, fixe la distance entre les «lavettes», etc. Outre les normes concernant l'hygiène, il y a également celles concernant le personnel: tant d'employés par enfant de tel âge.

La subvention communale couvre l'ensemble des frais de fonctionnement de l'institution. L'apport financier des parents couvre juste les frais d'animation (voir thème du numéro de septembre 1993). Et ce sont des comités de bénévoles qui s'occupent de la gestion à proprement parler et qui sont les employeurs. Vernier applique les barè-

mes de la Ville de Genève, ainsi que la convention collective qu'elle a mise au point (avec des variations selon les institutions).

Les autorités sont conscientes que des normes doivent être édictées, appliquées et contrôlées.

Centres de loisirs

Les bâtiments abritant des centres de loisirs sont construits par la commune. Là, pour une fois, il n'y a pas de normes contraignantes à respecter. Concernant le jardin Robinson de Balexert, sa conception a été réalisée en collaboration avec les animateurs

eux-mêmes. Animateurs qui sont d'ailleurs payés par le Département de l'instruction publique. Quant aux moniteurs, la commune participe à raison de 10% à leur coût. Par ailleurs, Vernier verse une subvention qui couvre l'animation et les frais administratifs. Ici aussi, l'Etat tente de faire des économies. Il souhaite que la participation des communes aux salaires des moniteurs augmente et passe de 10 à 15%. Actuellement, le rôle de la commune dans ce type d'activités n'est pas très bien défini. Un conseiller municipal siège dans chaque comité de gestion d'un centre. Ce sont ces comités «qui doivent être les garants de la mission d'un centre». Relevons encore que l'Etat souhaiterait également que les communes prennent en charge une partie du salaire des animateurs.

suite page 4

Personnes âgées

En matière de clubs d'aînés, c'est au bon vouloir des communes qui financent le tout. Des animateurs de l'Hospice général, payés par l'Etat, leur rendent visite.

Quant à l'OAPA, cet office des allocations aux personnes âgées, il devrait être transféré aux communes. Cela signifierait pour Vernier 7 centimes additionnels de plus !

Patrouilleuses scolaires

Concernant les patrouilleuses scolaires, deux personnes à temps partiel étaient seulement concernées par la suppression du financement étatique. Vernier a décidé de ne pas les réengager afin de ne pas «mettre le doigt dans l'engrenage». D'autant que Vernier a la chance d'avoir la majorité de ses écoles protégées, comme les Avanchets. Il y a donc peu de trafic à proximité de celles-ci.

Chômage

L'Etat a interpellé les communes par rapport aux chômeurs en fin de droit. Vernier a décidé d'en engager un certain nombre (lire notre thème du mois de janvier). Les services de l'administration ont ensuite été interrogés par rapport à ces expériences. Il en est ressorti la question de l'encadrement : certains chômeurs en fin de droit ne peuvent être juste placés quelque part.

La commune a mis sur pied un calendrier dans les services qui indique les potentialités de chaque service d'engager des chômeurs en occupation temporaire (OT). En 1994, cela représentera 74 mois d'activité, soit l'équivalent de 24 OT d'une durée de 3 mois.

L'Etat a demandé aux communes si elles étaient d'accord de participer au salaire des chômeurs en fin de droit au bénéfice d'une occupation temporaire. Vernier y a répondu favorablement. Notre participation se montera à 10% et a également pour but d'obtenir une certaine marge de liberté par rapport à l'élaboration des projets d'occupation des chômeurs. Chez nos voisins vaudois par exemple, les com-



Le club des aînés de Vernier

munes disposent d'une certaine liberté et peuvent mettre sur pied des occupations collectives. Vernier a mis en place un projet par rapport aux nettoyages des graffiti. L'OFIAMT, à Berne, a donné son feu vert et l'aurait complètement pris en charge. Cela devait passer par l'association privée «Réalise». Or, des problèmes ont surgi avec l'Etat et rien ne s'est fait. Bref, le traitement des chômeurs est trop centralisé à Genève. Les autorités verniolanes ont plusieurs projets, notamment par rapport aux berges du Rhône. Les communes genevoises ont souhaité rencontrer le conseiller d'Etat Jean-Philippe MAITRE pour en discuter. L'entretien n'a pas encore eu lieu. Mais se pose toujours le problème suivant : l'Etat ne communique pas aux communes les noms des citoyens arrivant en fin de droit et empêche ainsi une action ciblée de leur commune. Seule évolution positive à signaler : un contact a été établi avec l'Office d'orientation professionnelle. L'idée est d'installer une antenne de cet office à Châtelaine et plus précisément à la place de l'actuel service social.

Finances

Après le vote du budget par le Conseil municipal, chaque année en novembre, il est envoyé au Département de l'intérieur qui a un service «de surveillance administrative et financière

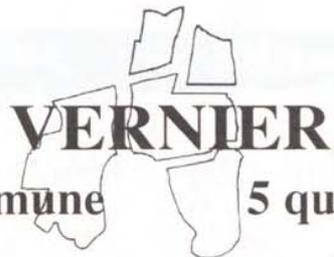
des communes». Il contrôle que tout soit légal, que les recettes fiscales ne soient pas surévaluées par rapport aux estimations du Département des finances. Si c'est le cas, il faudra pouvoir le justifier. Mais il n'est jamais arrivé qu'une commune doive rectifier ses chiffres. En outre, seul le Conseil d'Etat aurait la compétence pour le faire. Il est également vérifié si les amortissements respectent les taux usuels fixés dans le règlement sur l'application de la loi sur les communes.

Avant que le Conseil d'Etat n'approuve, lors de sa dernière séance avant Noël, le budget d'une commune, un certain nombre de tableaux justificatifs sont généralement demandés. Mais jusqu'ici aucun problème n'est à signaler.

Jusqu'à présent, l'essentiel était que le budget soit équilibré. Sinon, le Grand Conseil avait le droit d'augmenter l'impôt communal. Cela ne s'est jamais produit. «Par les normes et les différentes décisions de l'Etat, il y a une série de dépenses où nous n'avons pas notre mot à dire» relève le maire Christophe ISELI.

Quant aux comptes (le bilan de l'argent qu'une commune a réellement dépensé), ils peuvent être rectifiés par un arrêté du Conseil d'Etat, par exemple si un bien a été amorti par une diminution de la fortune, ce qui contrevient aux règles comptables.

Suite page 21



1 commune 5 quartiers

Pages d'information des associations de quartier



Infos quartier - CHATELAINE

A.I.C.E. - Case postale 207 - 1219 Châtelaïne

Inscription des nouveaux élèves

Jardin d'enfants



chemin de l'Etang 6
1219 Châtelaïne
tél. 797 57 67

C'est avec plaisir que nous vous invitons
le vendredi 15 avril 1994
de 17h30 à 20h30
pour inscrire vos enfants.



A.I.A.L. - Case postale 114 - 1219 Le Lignon

L'assemblée générale du 11 mars à peine terminée, les membres du Comité se sont déjà attelés à la tâche pour mettre sur pied les différentes activités de l'association, notamment la préparation du traditionnel «festival du printemps» organisé, avec la collaboration de la Commune de Vernier, à l'intention de tous les aînés (rentier AVS) de la commune.

Comme de coutume, nos invités, entourés des membres du Comité et de bénévoles ont pu applaudir le programme d'animation, avec notamment les prestations musicales du Groupe vocal de dames du Lignon, dirigé par Mme BLANCHARD, la grâce et le rythme des jeunes danseuses de l'Atelier de danse de Mme Catherine LE SAINT, avant de déguster la collation offerte.

Un agréable moment de détente et d'amitié, autant pour les invités que pour les organisateurs.

Mais à côté de ces activités réjouissantes, notre Comité doit également au cours de ses séances mensuelles examiner les divers problèmes occasionnés par la

Non, ceci n'est pas une contravention.

Du moins pas encore...

La commission d'urbanisme de l'Association des intérêts d'Aïre vous rappelle que le panneau :



signifie "**interdiction de s'arrêter**", et **donc à fortiori de se garer** ! Regardez bien, il y en a deux le long de ce trottoir !

Les voitures garées le long du trottoir bordant la sortie de l'école d'Aïre constituent un danger évident pour les enfants à l'heure de la sortie (un enfant a déjà eu un pied écrasé ici-même).

Nous comptons sur votre sens civique pour qu'à l'avenir, vous vous gariez de l'autre côté de la rue.

Les gendarmes pourraient bien venir faire un saut un de ces jours...

circulation, les nuisances, l'environnement, etc.; problèmes signalés par les habitants eux-mêmes.

Cependant, nous devons constater que bien souvent, notamment au niveau de la circulation, des personnes qui réclament certaines mesures de police, certains aménagements, sont les premières à ne pas les respecter dans la pratique. «Fais ce que je dis et pas ce que je fais» reste malheureusement un dicton fort répandu.

Nous avons pu d'ailleurs le remarquer concernant les mesures qui devaient absolument être prises pour assurer la sécurité des enfants de l'école d'Aïre au chemin du Gand-Champ.

Un seuil de ralentissement a été exécuté, des panneaux «arrêt interdit» placés et que peut-on voir, le samedi notamment, de nombreux automobilistes - parents d'élèves - ignorer ces prescriptions.

Notre comité a donc décidé de mettre sur pied une action pour attirer l'attention de ces personnes inconscientes du danger qu'elles créent, en distribuant tout d'abord des papillons (c.f. encadré ci-contre), avant de demander l'intervention de la police pour faire respecter ces règles de sécurité.

341.18.91

LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE QUI RÉPONDRA À TOUS VOS BESOINS INFORMATIQUES 24 H SUR 24 H ET 7 JOURS SUR 7

NOUS SOMMES REVENDEURS OFFICIELS

- Rubans **ARMOR**
- Fournitures **IBM**
- Fournitures **H.P.**
- Imprimantes **BROTHER-OKI**
- Mobiliers **KARDEX**
- Chaises **Dauphin**

NOUS SOMMES EN MESURE DE VOUS LIVRER TOUS LES CONSOMMABLES POUR L'INFORMATIQUE DANS LA JOURNÉE

(Rubans informatiques et bureautiques, filtres disquettes, etc.)

MEDIAPLUS Accessoires et matériel informatique

Vous désirez apprendre à conduire ?

Nouveau à Vernier
Moniteur diplômé,
20 ans de métier

Auto-école BEERLI

Enseignement complet :
sensibilisation (cours obligatoire)
théorie et pratique

Natel : 077 24 37 38
Privé : 341 64 00

ENTREPRISE EN INSTALLATION
CHAUFFAGES CENTRAUX

Ernest AHAMMER

MAÎTRISE FÉDÉRALE EN CHAUFFAGE

BUREAU:

91, avenue de Châtelaine
1219 Châtelaine
Tél. 796 74 74
Fax 796 90 41

ATELIER:

115, route de Vernier
1219 Châtelaine
Tél. 796 84 81

Ce pavé est à votre disposition pour vos

annonces publicitaires

Prix: Fr. 100.-
(par numéro pour 4 parutions)

Contactez:
M. Roland HEHLEN
Tél. 306 06 06

Entreprise générale d'électricité
Jean-François BONDAT SA

Maîtrise Fédérale
Concessionnaire
des Services Industriels
et de l'Administration
des Téléphones

51 bis, rue du Village
1214 Vernier

Tél. 314 22 40 Fax 341 30 00

Hypothèque suisse

(villas, appartements, immeubles)

STOP AU PRÊT - SOUCIS!
Optez pour la sécurité.

Choisissez vous-même le mode et le montant de vos remboursements.

Taux bloqués 3-5 ans.
1^{er} rang: 4,75% - 2^e rang: 5 1/4%

Tél. 732 29 30, int. 200
ou Natel (077) 25 23 84

KONDO-DOJO - ÉCOLE D'ARTS MARTIAUX

Salle de Gymnastique de l'Ecole primaire, chemin des Eglantines, 1219 Châtelaine - GE

COURS POUR ENFANTS ET ADULTES

JUDO

Général: Mardi 19 h 15
Jeudi 18 h 00

KARATÉ

Lundi 20 h 15
Mardi 17 h 45
Mercredi 18 h 45
Vendredi 18 h 45

AIKIDO

Mardi 20 h 30
Vendredi 20 h 15

KENDO

Mercredi 17 h 30
Vendredi 17 h 30



M. Kondo, 8ème Dan



M. Kondo, 6ème Dan
J.M. David, 2ème Dan



M. Kondo, 6ème Dan



F. Morel, 4ème Dan

Renseignements: Judo, Karaté et Aikido, tél. 344 40 49 - Kendo, tél. 797 30 36

INFORMATIONS VERNIER

Annonces publicitaires

Annonce 1/12 de page

Fr. 100.— / numéro
(voir tarifs)

Notre mensuel, tiré à 14'000 exemplaires, est un important moyen de pénétration, car il est distribué dans tous les ménages, dans la zone industrielle ZYMESA et dans les cases postales de la commune, du Bouchet et de Cointrin.

Afin de faire mieux connaître vos entreprises et commerces, nous mettons à votre disposition, quatre pages intérieures ainsi que la quatrième page de couverture.

Pour de plus amples **renseignements**, contactez
Roland HEHLEN, tél. 306 06 06

Tarifs

1 à 3 parution(s) : + 10%
8 parutions : rabais 5%
12 parutions : rabais 12%

Annonce 1/2 de page

Fr. 540.— / numéro
(voir tarifs)

Pleine page

4ème page de couverture

Fr. 1200.— / numéro
(voir tarifs)

Prochaines parutions

29 avril 94
20 mai 94 - 17 juin 94
22 juillet 94 - 19 août 94
16 septembre 94 - 21 octobre 94
18 novembre 94 - 16 décembre 94

Délai rédactionnel :
21 jours avant la parution

Pierre Aulet et son équipe ont le plaisir de vous informer de la reprise de l'établissement

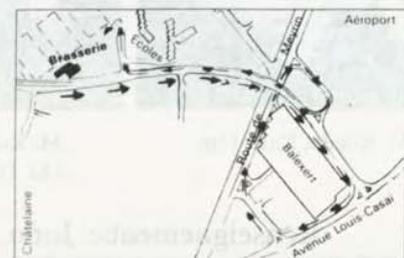
la Brasserie du Stade de Balexert

- *Parking assuré*
- *Terrasse*
- *Grillades - Pizzas au feu de bois*
- *Banquets et apéritifs sur rendez-vous*
- *Notre carte*

Dès le 1^{er} mars 1994

Horaires d'ouvertures: mardi de 15 h à 23 h, mercredi de 9 h à 23 h,
jeudi, vendredi et samedi de 10 h à 23 h,
dimanche de 9 h à 23 h - Lundi FERMÉ

11, avenue de Pailly - 1219 Châtelineau - Tél. (022) 797 47 10



A VOUS DE JOUER

Le contenu des textes publiés dans cette rubrique n'engage nullement la responsabilité de l'Editeur

Le bateau solaire du Scholl Team

Depuis quelques années, en plus des voitures, le Scholl Team a une branche «bateau solaire».

Après plusieurs essais sur des monocoques, nous avons acquis un catamaran. Ce dernier, construit à Yverdon, présente un gros avantage pour placer les panneaux solaires. Nous avons pu écarter les coques en fonction des cellules photovoltaïques.

Après quelques jours de travail avec une équipe ad hoc, (L. GALLAY, responsable, P. STROBIN, électronique, P. SCHOLL, moteur, J. TISCHHAUSER, motorisation, M. GALLAY, mise en place des panneaux du pont, du gouvernail, etc., J.-P. GALLAY et G. GALLAY, secrétariat de pub... et j'en oublie, presque tous des gens de Vernier) nous avons pu mettre le bateau à l'eau pour les premiers essais. Essais toujours plus concluants après deux ou trois modifications.

C'est devenu un bateau compétitif, rapide, économique en énergie, avec lequel nous avons participé à de

nombreuses courses, en Italie principalement.

Le Team a participé au championnat du monde des bateaux solaires (1er rang), au Bol d'Or du Léman et aux courses du lac de Neuchâtel (1er hors catégorie), aux courses des 3 lacs, Neuchâtel, Biennet et Morat (1er, 2e et 1er).

Malheureusement, la conjoncture oblige, les sponsors ont abandonné l'organisation des courses en Italie. Reste peut-être la course des 3 lacs qui, je l'espère, se fera l'année prochaine.

La concurrence devenant acharnée, nous devons réfléchir pour aller encore plus vite et plus longtemps. Pour cela, il est envisagé de changer la motorisation (moteur à hélice) et de fabriquer des «poils» (flotteurs qui permettent au bateau de sortir de l'eau).

Nous allons donc, cet hiver, si les finances le permettent, effectuer ces modifications.

Signalons qu'en 1993, nous avons reçu, et nous en remercions les autorités verniolanes, une aide financière pour nos recherches, voitures électriques et bateau solaire. ■

J.-P. GAY

Vernier FC

Lors de l'assemblée générale des délégués de l'A.C.G.F. (Association cantonale genevoise de football) - saison 1992/1993 - qui a eu lieu samedi 5 février 1994, en présence des présidents et représentants de tous les clubs genevois et devant de nombreuses personnalités, dont MM. André HEDIGER, conseiller administratif de la Ville de Genève, et Me MATHIER, président de l'ASF, le Vernier FC a reçu des mains de Monsieur le Président P.-A. CHETELAT

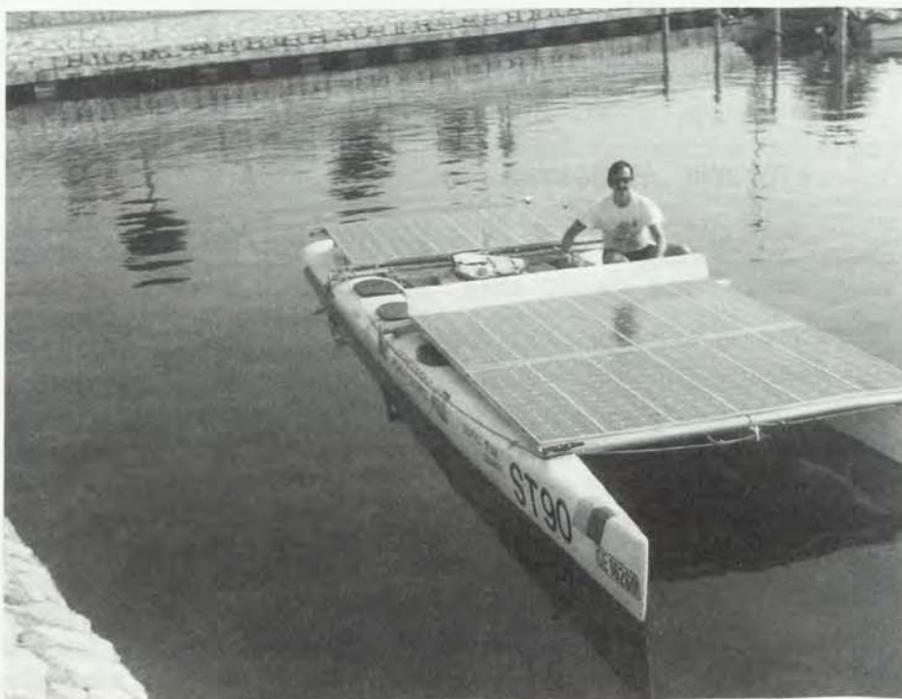
«Le Challenge Cristal»

récompensant le club ayant obtenu durant la saison écoulée le meilleur résultat d'ensemble, toutes équipes et catégories confondues.

Si le comité directeur du Vernier FC s'enorgueillit d'avoir reçu une telle récompense valorisant le travail accompli, avant tout il tient à féliciter chaleureusement tous ses joueurs, entraîneurs, assistants entraîneurs qui, durant la saison écoulée, ont tous oeuvré pour que les résultats d'ensemble du club donnent à ce dernier l'une des plus belles récompenses qu'il puisse recevoir.

Soyez tous fiers d'avoir été ainsi félicités, et encore mille fois bravo à tous et que tout le monde continue à travailler dans cette voie qui contribue à faire du Vernier FC un club cité en exemple.

Le comité directeur du Vernier FC





L'énergie, sujet d'actualité que nous allons traiter l'espace de quelques numéros, particulièrement certains aspects d'économies possibles.

Nous vous suggérons de conserver cette page sur laquelle figurent des valeurs comparatives.

Valeur des économies

Ce tableau permet de quantifier les économies d'énergie possibles dans l'habitat par secteur d'activité ménagère.

Valeurs données à titre indicatif pour
un ménage de 4 personnes, avec un appartement de 100 m²,
chauffage et eau chaude au mazout, cuisson à l'électricité.

Secteur ménager	Consommation moyenne	Economie électrique	Economie d'énergie fossile	Economie en %
Chauffage	20'000 kWh (2'000 litres)		6'000 kWh (600 litres)	30%
Eau chaude	3'000 kWh (300 litres)		750 kWh (75 litres)	25%
Eclairage	500 kWh	300 kWh		60%
Cuisson	1'200 kWh	360 kWh		30%
Réfrigération/congélation	800 kWh	200 kWh		25%
Machine à laver la vaisselle	400 kWh	80 kWh		20%
Petits appareils ménagers	150 kWh	15 kWh		10%
Machine à laver le linge	300 kWh	90 kWh		30%
Essorage/séchage	600 kWh	240 kWh		40%
Repassage	60 kWh	6 kWh		10%
Appareils électroniques	200 kWh	40 kWh		20%
Energie cachée	500 kWh	150 kWh		30%
Total énergie (arrondi)	27'700 kWh			
Total énergie électrique	4'700 kWh	1'480 kWh		31%
Total énergie fossile	23'000 kWh		6'750 kWh	29%

Si chaque ménage en Suisse appliquait les mesures d'économies proposées, l'économie annuelle d'énergie électrique serait de l'ordre de :

4'200 millions de kWh

ce qui correspond à environ 9% de l'énergie électrique totale consommée en Suisse ou à 19% de l'énergie électrique d'origine nucléaire produite, ou encore à 1,7 fois la production annuelle de la centrale nucléaire de Mühleberg.

Eclairage

L'éclairage dans l'habitat représente une dépense énergétique de l'ordre de 500 kWh/an pour un ménage, ce qui équivaut à environ 10% de l'énergie électrique totale consommée. La plus grande partie de l'énergie utilisée pour l'éclairage conventionnel se perd en chaleur. C'est dans ce domaine que l'on peut faire des économies d'énergie substantielles, notamment par le choix des lampes.

Le rendement lumineux est très différent d'un type de lampe à l'autre. **Par rapport à la lampe à incandescence standard**, le rendement lumineux de la lampe **halogène** est environ **1,5 fois supérieur**, celui de la lampe **fluocompacte de 4,5 fois** et celui de la **lampe fluorescente de 5,5 fois**.

Les lampes fluorescentes ou "tubes néon" dans l'habitat n'ont pas autant d'applications que dans l'industrie ou le tertiaire, mais elles ont tout de même leur place dans beaucoup d'endroits: cuisine, toilettes, salle de bains, atelier, cave, couloir, sous-sol, etc. Elles existent dans diverses teintes allant du "blanc chaud" au "rose de France".

Les lampes fluocompactes (économiques) ont leur place partout. Elles devraient remplacer la plupart des lampes standard dont le rendement lumineux est très mauvais. Elles sont effectivement plus chères à l'achat, mais cet investissement est très rapidement compensé par leur faible consommation (environ 5 fois moins d'énergie) et par leur durée de vie beaucoup plus longue (8 fois supérieure) comme le montre l'encadré ci-dessous.

Coût comparatif lampe à incandescence / lampe fluocompacte

Comparaison du coût d'utilisation entre une lampe économique fluocompacte de 15 W et 8 lampes standard de 75W pour une durée de vie équivalente de 8'000 h.

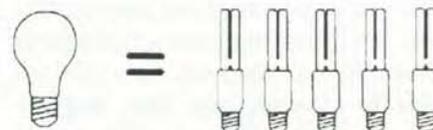
Lampes :	fluocompactes 15 W	incandescentes 75 W
Achat lampes	1 x fr. 29.- = 29.-	8 x fr. 2.- = 16.-
Consommation électrique (25 cts / kWh)	120 kWh 30.-	600 kWh 150.-
Total coût	fr. 59.-	fr. 176.-

Le résultat de ce calcul permet de démontrer qu'une lampe économique après 8'000 heures d'utilisation coûte le tiers des 8 lampes standard.

Ceci devrait inciter chacun au remplacement de toutes les lampes standard par des lampes fluocompactes, celles-ci étant amorties en moins de deux ans.

Les lampes fluocompactes de la nouvelle génération supportent environ 500'000 commutations, ainsi leur durée de vie n'est pratiquement plus altérée par les nombreux enclenchements et déclenchements comme cela était le cas avec l'ancienne génération.

Equivalence de puissance :



Lampe standard / fluocompacte

40 W	7 W
60 W	11 W
75 W	15 W
100 W	20 W

Si chaque ménage remplaçait 10 lampes standard par des lampes fluocompactes, la quantité annuelle d'énergie économisée serait de l'ordre de 550 millions de kWh. Cela correspond à environ 2,5% de l'énergie électrique d'origine nucléaire produite en Suisse en 1990, soit environ 1/4 de la production annuelle de la centrale de Mühleberg (2'490 millions de kWh).

Quel que soit le type de lampe employé, il faut utiliser l'énergie lumineuse avec parcimonie. ■

Les lampes halogènes se caractérisent par un éclairage «chaud» et par un très bon rendu des couleurs. Elles ont par contre un rendement lumineux assez bas. C'est pourquoi elles ne devraient pas être utilisées pour l'éclairage général. Leur emploi devrait se restreindre à l'éclairage décoratif et à la mise en valeur d'objets d'art (tableaux, sculptures, etc.). Afin de diminuer leur consommation, il est possible d'utiliser un interrupteur à variateur électronique qui permettra de doser la quantité de lumière nécessaire.

Les lampes à incandescence ne devraient pratiquement plus être utilisées. Vu leur très mauvais rendement lumineux (le 95% de l'énergie absorbée part en chaleur), les seuls endroits où elles peuvent avoir encore leur place sont les locaux nécessitant une durée d'éclairage très courte (couloirs, escaliers, passages, etc.). Une minuterie réglable ou un interrupteur à détection infrarouge peut être adjoint afin de limiter le temps d'éclairage.

Séance du 8 février 1994

Les conseillers municipaux ont pris acte de la démission, avec effet immédiat, de leur collègue écologiste Nicolas ROBERT, qui siégeait parmi eux depuis le 15 septembre 1992. La raison en est son déménagement hors des frontières communales.

Le Conseil administratif, par la bouche du Maire, a ensuite informé les élus d'un don de 1000 francs effectué en faveur de la Croix-Rouge Suisse et destiné aux victimes de Bosnie.

3 millions pour un chemin

A l'unanimité, les conseillers ont accepté de délivrer un crédit de 3 millions destiné à l'assainissement et à la reconstruction du chemin de Sales. Cet argent servira à équiper le chemin de Sales d'égouts en système séparatif (en résumé, cela permet d'éviter de mélanger l'eau de pluie avec l'eau des égouts) et simultanément de le réfectionner. En effet, son état n'assurait plus la sécurité des différents usagers. L'éclairage public sera du même coup rénové. A relever que la commune recevra une subvention cantonale de 515'000 francs pour ce projet.

Nouveaux logements au Bouchet

Le Conseil municipal, après en avoir débattu longuement, a décidé d'accepter par 21 voix contre 9 et 1 abstention le projet de plan localisé de quartier Vernier-Bouchet. Il s'agit de permettre à la Fondation privée pour la construction d'habitations à loyers modiques, ainsi qu'à la Fondation HLM, de construire un immeuble de huit étages le long de la route de Meyrin (près du carrefour du Bouchet) et un de trois étages le long de l'avenue de Crozet.

Par ailleurs, afin de résoudre le problème délicat du parcage dans cette région, il est prévu de construire, sous le square central, une série de garages en sous-sol réservant 135 places de parking pour les nouveaux logements et 35 pour les anciens. Le Conseil municipal souhaite que l'ac-

cès à ce parking soit prévu, dès le début des travaux, sur l'avenue de Crozet.

La réalisation de ce plan nécessite la démolition de deux immeubles existants. Malgré cela, ce sont quelque 56 appartements HLM supplémentaires qui seront mis sur le marché. Le vote favorable des élus est lié à plusieurs conditions qui devront être remplies. Il s'agit notamment de s'assurer que les nouveaux logements seront convenablement insonorisés et que les locataires évacués seront relogés à des prix raisonnables. Notons que c'est maintenant au Grand Conseil de statuer sur ce projet de plan localisé de quartier.

C'est par contre avec une très grande majorité que le projet de plan localisé de quartier «Avenue de l'Ain - Avenue Henri-Golay» a reçu un préavis défavorable. Il s'agit de s'opposer à consacrer dans un plan localisé l'emprise volumétrique actuelle de la ferme Menut. Une solution qui lèse considérablement les propriétaires de la parcelle concernée en leur enlevant une partie importante de leurs droits à bâtir. Elle empêcherait également tout développement ultérieur harmonieux de ce périmètre.

Matériel scolaire coûteux

L'aménagement de l'école enfantine de Poussy a fait grincer des dents. Il s'agit d'un bâtiment comportant trois classes et une salle de jeux récemment construit par la Fondation des maisons communales de Vernier qui louera les locaux à la commune. Ceux-ci doivent être équipés par la commune, raison pour laquelle un crédit de 290'000 francs a été demandé. Dans ce montant sont compris : le mobilier scolaire (pupitres, chaises, armoires, tableaux noirs, etc.), les machines de nettoyage, une installation pour faire sonner les heures.

Des remarques sont formulées quant aux coûts jugés excessifs du mobilier scolaire (plus de 18'000 francs pour une grande armoire). La conseillère

administrative Gabrielle FALQUET l'admet tout en expliquant que la commune n'a pas le choix. «Nous devons respecter les normes fixées par le Département de l'instruction publique, qui varient selon le degré de scolarisation». Une intervention auprès de l'Association des communes genevoises est prévue. Par 27 voix contre 4 abstentions, le crédit est néanmoins voté.

Un crédit de 200'000 francs destinés à acheter les tentes nécessaires à la couverture des courts de tennis d'Aïre a été voté à la quasi unanimité.

Aide au développement

Les élus ont ensuite été informés de l'attribution du budget 1994 pour l'aide au développement de l'enfant à San Salvador (28'250 francs), un projet intitulé «jardin de Cocagne» au Mali (21'000 francs), soutien aux indigènes d'Amazonie (110'542 francs). Enfin une motion de Jacques-Eric RICHARD (S) intitulée «contre le viol de guerre et la répression» a été votée par 30 voix et une abstention. Elle invite le Conseil administratif à soutenir le projet Medica Zenica d'aide aux femmes victimes de viols dans la guerre de l'ex-Yougoslavie.

S.G.

Prochaines séances du Conseil municipal



12 avril

17 mai

21 juin

Séance du 8 mars 1994

Le Maire Christophe ISELI, ayant reçu le montant des rentrées fiscales perçues par le canton pour l'année 1993, indique qu'il y aura un manco d'environ 200'000 francs pour Vernier.

Une somme de 1000 francs a été versée suite au vote, lors du dernier Conseil municipal, de la motion de Jacques-Eric RICHARD (S) «contre le viol de guerre et la répression»

Un nouveau conseiller municipal écologiste a prêté serment. Il s'agit de Joël LUBICZ, qui remplace son collègue Nicolas ROBERT.



Joël LUBICZ

Pas de véhicule électrique

Le Conseil administratif a été chargé, à l'unanimité, d'entreprendre des démarches auprès des propriétaires des parcelles du Bois-de-la-Grille afin que ces derniers autorisent la commune à débroussailler près d'1/2 hectare.

Les élus ont par ailleurs refusé (par 22 voix contre 9 et 2 abstentions) l'achat d'un véhicule électrique. Ils estiment ce dernier prématuré et souhaitent que la commune poursuive son action d'économie d'énergie.

Chalet à Boveau

Le locataire du chalet souhaitait pouvoir bénéficier de deux pièces supplémentaires, suite à la naissance de son deuxième enfant. Voulant pouvoir maintenir un locataire à long terme dans ce bâtiment isolé, et compte

tenu du fait que les surfaces prises pour cet agrandissement se trouvent dans la grange inoccupée, un crédit de 85'000 francs était requis. Les élus l'ont voté à l'unanimité. A relever que ce chalet, vieux de 150 ans, a été acheté en juin 1979 par la commune. Il est attenant à un immeuble, également propriété de Vernier, loué par le Département de l'instruction publique.

Parlement des jeunes

La commission ad hoc, formée suite au vote unanime de février 1993 d'envisager la création d'un Parlement des jeunes, a reçu le feu vert des élus pour poursuivre ses démarches exploratoires. La conseillère administrative Gabrielle FALQUET souhaite que la commission collabore dès maintenant avec des jeunes.

Gestion des ressources humaines

Le crédit de 200'000 francs demandé par la mairie pour que le cabinet J.M. BLANC Consultants SA entame une analyse de gestion des ressources humaines, a été voté après discussion. Le Maire a rappelé que le but de l'opération n'était pas d'ordre financier. «Il ne s'agit pas de diminuer le nombre de fonctionnaires, mais d'améliorer le mode de fonctionnement de l'administration communale» a-t-il indiqué. Le Parti du travail, après avoir demandé le vote à l'appel nominal, a été le seul à refuser ce crédit.

Centre multiraquettes

Un droit de superficie sera accordé aux promoteurs du futur centre multiraquettes qui verra le jour sur les parcelles situées entre le terrain C du centre sportif de Vernier et la future desserte de la zone industrielle de Mouille-Galand, bordées à l'est par la route du Nant-d'Avril. Le Parti du travail a préféré s'abstenir. Ce centre doit apporter la création d'emplois, le versement d'une rente d'environ 100'000 francs par année et, surtout, la mise à disposition de tous de quel-

que 24 courts de tennis, 16 de badminton, 10 de squash et d'un mini-golf.

Motion sur le matériel scolaire

Suite aux grincements de dents provoqués par l'aménagement jugé coûteux de l'école enfantine de Poussy, une motion a été présentée par Georges BAECHLER (R), Pierre RONGET (L) et Christophe DULEX (PDC).

Votée à l'unanimité, elle invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il renvoie les règlements et directives édités concernant l'achat du matériel scolaire et qu'il permette ainsi la libre concurrence.

Achats de parcelles

Plusieurs objets ont été envoyés en commission : les achats d'une parcelle rue du Village 3 et d'une autre dans la zone industrielle de la Croisette; une dérogation afin de pouvoir densifier une parcelle située au 18 chemin des Bois-Jacquet; un crédit de 365'000 francs destiné à la réfection des aménagements extérieurs des écoles des Ranches et, enfin, un crédit de 490'000 francs destiné au nouvel équipement informatique.

S.G.

Prochaines opérations électorales en 1994

12 juin

votation fédérale

25 septembre

votation fédérale

4 décembre

votation fédérale



Avis communaux

Horaires Fêtes de Pâques

Administration

Les bureaux et chantiers seront **fermés du jeudi 31 mars dès 16h30 au lundi 4 avril 1994 inclus.**

Réouverture : mardi 5 avril à 9h



Service de la voirie

La levée des ordures ménagères s'effectuera de la manière suivante

Vendredi-Saint 9 avril,
tournée supprimée
et reportée au samedi

Lundi de Pâques 4 avril,
tournée supprimée
et non remplacée.

La prochaine levée mensuelle des déchets encombrants, à l'exclusion des objets métalliques, aura lieu **mardi 5 avril.**

N.B. La tournée du **Lundi de Pentecôte** (23 mai) est **supprimée.**



Bibliothèque des Avanchets

Fermée du 1er au 8 avril

Réouverture 11 avril à 16h.

Bibliothèque de Châtelaine

Jeudi 31 mars (Jeudi-Saint)
fermeture à 18h

Lundi 4 avril (Lundi de Pâques)
fermée

Mercredi 6 avril
ouverture selon l'horaire habituel

Bibliothèque de Vernier

Mardi 5 avril
ouverture selon l'horaire habituel
Mercredi 6 et jeudi 7 avril
fermée

Plaques pour vélocycloteurs

Depuis cette année, les signes distinctifs pour les vélocycloteurs **ne seront plus en vente à la Mairie et dans les postes de police municipale.**

En effet, depuis l'introduction, en 1992, du système des plaques non millésimées sur lesquelles sont collées des vignettes annuelles, la vente de ces nouvelles plaques s'est, en 1993, considérablement réduite avec 8 plaques délivrées.

Les personnes qui désirent obtenir une plaque pour cycloteur, sans se rendre au Service des automobiles, ont la possibilité d'effectuer les démarches **par voie postale.**

Prendre contact avec la section «cycloteurs», tél. 343 02 00 qui indiquera les documents à envoyer et le coût de l'opération.

Travaux routiers

Route de Meyrin

Nouvel accès au Centre commercial de Balaxert

Les travaux d'aménagement d'un nouvel accès au Centre commercial de Balaxert par la route de Meyrin ont commencé début mars et se poursuivront jusqu'en automne 1994.

Cette réalisation vous sera présentée plus en détail ultérieurement.

Route de Montfleury

Nous vous rappelons que cette route sera **fermée** à la circulation **jusqu'à fin octobre 1994.**

Tennis d'Aire

Saison 1994

Du jeudi 31 mars au dimanche 30 octobre 1994

Tous les jours de 8h à 21h30

Prix :
adultes fr. 10.- / 45 min.
enfants fr. 6.- / 45 min.
(jusqu'à 18 ans)

Réservations :
sur place :
17, ch. des Lézards, Aire
par téléphone : 796 21 98

Ecole de tennis

Printemps 1994

destinée aux jeunes
de 8 à 16 ans

Les mercredis
du 20 avril à mi-juin 1994

Prix : fr. 80.- la période

Renseignements et inscriptions :
dès le jeudi 31 mars 1994 aux
tennis d'Aire.

Permanence chômage

Jeudi matin de 9h à 12h
à la Maison de Quartier
d'Aire-Le Lignon
(chemin Nicolas-Bogueret 12 bis)

Vous pouvez aussi
téléphoner à cette permanence
tél. 797 20 98

Prochain repas en commun :
jeudi 14 avril.

Agenda

Salon international des Inventions de Genève

Le 22e Salon international des inventions, des techniques et produits nouveaux de Genève se tiendra du

15 au 24 avril 1994

au Palexpo de Genève, sous le haut patronage de la Confédération suisse. Il est reconnu comme le plus important marché de licences au monde consacré exclusivement aux inventions.

"Le P'tit Music'Hohl"

(av. Louis-Casali),
présente
jusqu'au 30 avril

"Genève gagne...des clous"

ou
"On est d'la revue 5"

de Bob BARBEY
et
Frédéric HOHL

A la MACAV

Maison d'artisanat communal
amateur de Vernier
Rue du Village 48



**de 9h à 11h30 et
de 14h30 à 17h30**
fermée dimanche et lundi matin

STEPHANE RANZONI

Puisqu'il avait souhaité exposer ses oeuvres,

sa famille et la MACAV

respectent ce voeu et, pour honorer sa mémoire, présentent ses tableaux (huiles, gouaches, pastels, encres de Chine), sujets figuratifs, animaliers, paysages et portraits.

Dans cet esprit, ceux qui l'ont connu, et tous les autres, auront le plaisir de découvrir les talents cachés de Stéphane.

**Exposition
du 18 avril au 14 mai
Vernissage
le mardi 19 avril 1994 dès 18h30**

Balexert

Dans le hall de Balexert

Jusqu'au 23 avril :

les insectes géants venant d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Australie. Plus de 1000 insectes vivants, provenant de plus de 40 espèces différentes, pourront être observés dans 35 vitrines, avec l'insecte le plus long, des scarabées gros comme une balle de tennis, des papillons de la taille d'une assiette et les champions mondiaux du camouflage. Ce concept d'exposition, unique en Europe, sera agrémenté d'une vidéo sur la vie des insectes.

Du 25 avril au 14 mai :

les dames artisanes et créatrices de l'Association Pénélope présenteront leurs différentes **oeuvres**, avec notamment les automates poupées, les bijoux, les boîtes peintes, la gravure et la peinture sur verre, la peinture sur porcelaine et faïence, le découpage papier, le travail du verre, etc. Des cours seront également organisés sur place.

Samaritains

Cours "Urgence chez les petits enfants"

La Société des Samaritains de Vernier organise à nouveau un cours «Urgence chez les petits enfants» (UPE).

Ce cours de 3 leçons de 2 heures s'adresse aux jeunes parents de petits enfants (0 à 5 ans) mais aussi aux grands-parents ou à toute personne ayant à s'occuper de petits enfants.

Vous y apprendrez à agir avec sang-froid, calme et précision, et réagir en cas d'accidents ou maladies, graves ou banals.

Ce cours aura lieu
**à l'école de Balexert,
15, av. du Pailly à Châtelaine,
les 20, 25 et 27 avril 1994
de 20h à 22h.**

Prix : fr. 40.- par couple ou personne.

Pour tout renseignement ou inscription, contacter Arlette BERNET, tél. 796 18 49.

Commandes par téléphone

Achats dans les magasins
Migros et COOP

Livraisons le matin et l'après-midi

Marchandises fraîches du jour

Appelez-moi
Natel : 089 - 200 24 42

Alain GIREL
Av. Louis-Pictet 6 - 1214 Vernier

Dépôts pétroliers de Vernier

La sécurité a un prix : 10 millions !

Divers articles de presse ont fait récemment référence aux dépôts pétroliers de Vernier, certains intervenants laissant notamment entendre que la sécurité n'y était pas garantie et qu'un projet de nouvelle installation destinée à accroître la sécurité se heurtait à la résistance des sociétés pétrolières propriétaires des dépôts.

Il n'en est rien !

Depuis plusieurs mois, le département, conscient des problèmes qui se posaient et soucieux de répondre aux préoccupations de la population verniolane, maintes fois exprimées au sein de son Conseil municipal, a conduit sans discontinuer les pourparlers engagés avec les partenaires concernés, en vue de mettre sur pied un projet satisfaisant aux impératifs de sécurité et réalisable rapidement.

C'est ainsi que, lors de la dernière séance de travail du 18 février 1994, le Département des travaux publics et de l'énergie, les services dépendant du Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales, ainsi que les Services industriels de Genève et M. André CHILLIER, conseiller administratif de Vernier, délégué à la sécurité, sont parvenus à un accord de principe avec les sociétés pétrolières pour la création d'une station de pompage au bord du Rhône et la mise en place d'un deuxième réseau en eau d'extinction, indépendant de celui existant des Services industriels de Genève.

La nouvelle installation permettra de doubler la capacité de lutte contre un éventuel sinistre par la création d'un réseau dont la puissance correspond à des installations pétrolières présen-

tant des risques analogues en Europe. Cette importante contribution à une sécurité accrue de la région est estimée à environ 10 millions de francs, montant entièrement pris en charge par les sociétés pétrolières concernées, qui font ainsi la démonstration de leur sens des responsabilités.

Le chantier relatif à cette nouvelle installation devrait s'ouvrir cet automne pour s'achever au printemps 1996. Le département ne manquera pas de revenir sur cette affaire ultérieurement, de manière à ce que la population soit pleinement informée de la suite des opérations.

Le Conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics et de l'énergie
Philippe JOYE

Le bpa



La sécurité dans la commune

Il est important de reconnaître les endroits dangereux à temps et de les annoncer sans tarder aux autorités compétentes, pour qu'elles puissent les assainir dans les meilleurs délais.

Le préposé bpa (Le Bureau suisse de prévention des accidents) **de votre commune saura vous conseiller.** Il est nommé par la commune et exerce ses fonctions à titre honorifique. Il oeuvre pour l'accroissement de **la sécurité dans la circulation routière, le sport, le ménage, le jardin et les loisirs.**

Il assure les contacts avec la population, les autorités, les institutions et les associations. Son travail a pour but d'abaisser les

risques et d'accroître la sécurité dans sa commune.

Le bpa le conseille, le documente et assure son perfectionnement.

Le préposé travaille en étroite collaboration avec les spécialistes du bpa, la police et /ou d'autres instances compétentes en la matière.

Le bpa ne pouvant, seul, mener à bien ses tâches complexes, il s'est assuré le concours de quelque 1100 préposés à la sécurité qui travaillent au niveau cantonal et communal.

Le préposé bpa de votre commune est :

Philippe PHIALON,
tél. 306 06 06



735'000 accidents non professionnels en 1992

La brochure «Les accidents en chiffres» éditée par le bpa donne le détail des accidents qui se sont produits dans notre pays en 1992.

Il en ressort, par exemple, que le

nombre des motocyclistes, des cyclomotoristes et des piétons victimes d'accidents diminue depuis des années, alors que celui des conducteurs et passagers de voitures de tourisme va croissant. En 1992, 7'998 accidents faisant 97 tués se sont produits sur les autoroutes, contre 18'222 accidents faisant 453 tués sur les routes principales et 57'214 accidents faisant 284 tués dans les localités.

Dans les sports, les accidents lors de jeux de ballon (72'657) se placent en tête, suivis des accidents aux sports d'hiver (40'715).

Dans le domaine du ménage, du jardin et des loisirs, les chutes forment un point fort avec 89'711 événements accidentels.

Données basées sur la statistique LAA, qui porte sur la population active (env. 3,38 millions de personnes). La brochure s'obtient auprès du bpa, «Statistique», c.p. 8236, 3001 Berne (joindre une enveloppe affranchie, au nom du destinataire).

Centre commercial du Lignon

**Cordonnerie -
chaussures**

Spécialiste en petites pointures
Réparations soignées

Fermetures Eclair sur sacs et
blousons

Service de talons et clés minutes

Tél. 796 61 54

Colonie de vacances "La Joie de vivre"

Membre de la Fédération catholique des colonies de vacances

Il est grand temps de penser aux vacances estivales de vos enfants. Les inscriptions pour les traditionnels séjours de "La Joie de vivre" à la Côte-aux-Fées sont ouvertes. Tous les garçons et les filles nés entre 1980 et 1987 sont les bienvenus dans la maison, simple, mais très chaleureuse.

Dates: Séjour "A" : du samedi 16 juillet au vendredi 29 juillet 1994
Séjour "B" : du dimanche 31 juillet au samedi 20 août 1994
Séjour "C" : du samedi 6 août au samedi 20 août 1994

Renseignements et inscriptions auprès de :

Séjour A :
Nathalie CHASSOT
Rue des Rois 15
1204 Genève

Séjours B et C :
Stéphane BORCARD
Rue Chabrey 33
1202 Genève

Tél. 329 27 12 (soir)

Tél. 733 15 35

GIUSEPPE FURCOLO



8d, chemin Mouille-Galand
1214 Vernier
Téléphone 341 18 56

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien des jardins
Clôtures - Piscines



**Robert
Vuillaume SA**

Menuiserie
Charpente
Escaliers
Couverture
Fenêtres phoniques

Ch. des Vidollets 67 - 1214 Vernier

Tél. 341 01 01 - Fax 341 29 45

Devis sans engagement

Boulangerie JENNY

Av. de Châtelaïne 80
Tél. 796 48 29
Fax 797 46 19

Av. des Libellules 2
Tél. 796 23 04

GARAGE JACQUES VILLASCHI

AGENCE PEUGEOT
Réparation toutes marques

20, route de Peney
1214 VERNIER
Téléphone 341 09 00

**Menuiserie - Agencements
Meubles sur mesures**

René VETTER

Ch. des Framboises 7
1242 BOURDIGNY / Satigny

Tél. privé : 753 10 16

Natel 077 26 02 80



SERGE DEMIERRE

Rue du village 49
case postale 847
CH-1214 Vernier - GE
Tel. (022) 341 64 44
Fax (022) 341 64 88

Vincent PELLERITI



**MENUISERIE - AGENCEMENT
ÉBÉNISTERIE**

Réparations en tous genres

*

115, route de Vernier - 1219 Châtelaïne
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25

V.T.T.

TRIATHLON

VELO

IMPRIMERIE - MAILING
SRO-KUNDIG
ARTS GRAPHIQUES ET COMMUNICATION

*Un service complet
dans les arts graphiques*

IMPRIMERIE

- Photocomposition - Télétraitement
- Service FLASHAGE PAO
avec en plus l'expérience
de professionnels
- Centre offset ultra-rapide
- Impression offset couleur
- Fourniture ultra-rapide d'enveloppes

**CENTRE D'ADRESSAGE
ET D'EXPÉDITION**

- Fourniture d'adresses
- Gestion de fichiers
- Adressage - Mise sous plis
- Expéditions de masse

49, ch. de l'Etang
CH-1219 Châtelaine
Genève
Tél. 022/796 57 77
Fax 022/796 65 02



Paroisse Saint-Pie X

Carrefour du Bouchet (Ch. du Coin-de-Terre 2)

30^e Kermesse des 7 cités
25 - 26 - 27 mars 1994

1 Vendredi 25 mars :

Toujours les fameux **Filets de perches frais**

Le Vieux carré et son célèbre Jazz New-Orléans

2 Samedi 26 mars :

Dès 8h : Grand marché ... avec café et croissant

Les cuivres de la cité, l'unique **"Old school Band"**

3 Dimanche 27 mars :

Armin Robyr et son accordéon aux apéritifs - Diner genevois

Fabuleux Jazz tzigane **"Gipsy Band"**

A.I.V.V. - Case postale 434 - 1214 Vernier

G.H.V.V. - Case postale 618 - 1214 Vernier

Amis verniolans, bonjour.

Aujourd'hui, notre prose sera culturelle. Il en faut de temps en temps. Il faut bien sortir quelque peu de la monotonie quotidienne.

Il y a pas mal d'années, un conseiller municipal - ou étaient-ils plusieurs ? - proposa de créer, dans le cadre d'une culture en gestation, un Musée verniolan qui aurait permis de réunir les objets ou les actes d'un patrimoine communal. Ce musée devait permettre aux amoureux des choses de notre passé et, pourquoi pas, aux jeunes en formation, de mieux comprendre ce que furent le mode de vie de nos anciens, leurs préoccupations, leurs espoirs.

Proposer de créer un musée est une idée excellente. Trouver les locaux pour l'y établir devait annoncer sa mort sûre et rapide. En effet, quelle ferme, quelle vieille demeure pouvait-on espérer découvrir dans les limites de la commune de Vernier ? La réponse est aucune.

Et lorsque l'AIVV reprit cette proposition, le résultat fut tout aussi négatif. Nous n'aurons pas de Musée verniolan et c'est dommage.

Mais il y en a de si jolis et tellement intéressants... ailleurs. Vous prenez l'autoroute et, entre Lausanne et Yverdon, vous sortez en direction de La Sarraz. Vous y découvrirez le Musée du Cheval, à côté du Château qui mérite, lui aussi, votre visite. Peut-être pourrez-vous également vous pencher sur le gisant de François SARRA, bailli de Vaud pour le compte de la Savoie.

Si vous choisissez de partir vers Echallens, vous y visiterez la belle demeure qui abrite le Musée du blé et du pain. C'est d'un très grand intérêt. L'espace musical dans lequel vous êtes plongé est particulièrement évocateur, émouvant, et le petit restaurant au rez-de-chaussée tellement accueillant !

Plus près de nous, voici le Musée romand de la machine agricole. On peut le visiter en se renseignant au préalable. Pour Vernier, adressez-vous à M. Ernest HEUBI. Il loge à côté de l'Esplanade, près du Village. Il vous dira quand et comment vous rendre à Chiblins, au-dessus de Nyon. Vous ne serez pas déçus.

Et près de Douvaine, il y a le petit musée de Fessy. On y a reconstitué tous les éléments de la vie quotidienne des temps passés. Jusqu'à une petite épicerie qui contient tout ce que les gens d'autrefois venaient y acheter. Est-ce un peu de cette image dont nous rêvions pour Vernier ?

On se demandera ce que viennent faire ces propos extracommunaux dans votre journal « Informations Vernier ». Voici : il y a pas mal d'années, un conseiller municipal - ou étaient-ils plusieurs ? - proposa dans le cadre d'une culture en gestation, un Musée verniolan...

Communication du Comité de l'AIVV :

Les habitants du Village qui désirent repenser leur habitat et qui aimeraient trouver des conseils gratuits en vue d'une première approche, peuvent laisser un mot dans la boîte aux lettres de la porte du «22, rue du Village». On tiendra à leur disposition toute documentation que nous avons pu réunir. Il reste bien entendu que nous n'ambitionnons pas, par cette proposition, de remplacer les instances officielles ni les architectes, ni les entrepreneurs. Toute interprétation dans ce sens serait erronée.

A votre service, le Comité.

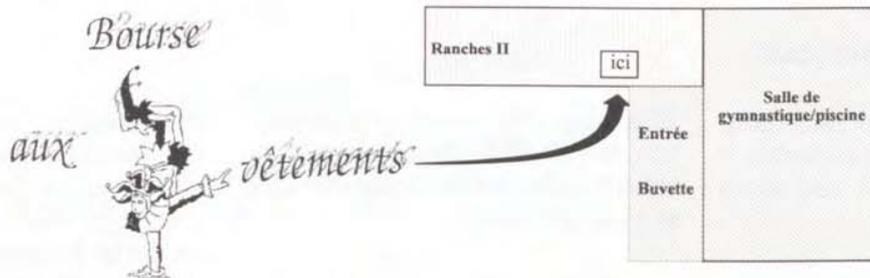
A
I
V
V

Infos quartier - VERNIER - suite

G
H
V
V

A.I.V.V. - Case postale 434 - 1214 Vernier

G.H.V.V. - Case postale 618 - 1214 Vernier



Groupe d'Habitants de Vernier-Village
case postale 618 1214 Vernier

**Ouverte tous les mardis
de 14h00 à 17h00
et le 2ème jeudi de chaque mois
de 18h00 à 20h00**

Fermée pendant les vacances scolaires

Devenez usagers de votre Bourse aux vêtements.
Les bénévoles seront heureuses de vous y accueillir.

Sachez, usagers de la B.V.
Que le printemps va arriver
Que les vêtements d'hiver déposés
D'ici fin **mars** doivent être retirés.

D'avance merci

Vernier Bois-Gentil - Association de vacances

Ohé ! garçons et filles, au club Bois-Gentil, les vacances sont sympas !

Jeux, sports et aventure
Activités artistiques
Découverte de la nature
et de l'amitié

Alors, tu viens avec nous ?

Maison Bois-Gentil à
Boveau s/Corbeyrier (alt. 1034 m.)

Des vacances à votre convenance
...au club Bois-Gentil du

lundi 4 au samedi 30 juillet 1994

Pour des enfants de 6 à 11 ans
(nés entre 1983 et 1988).
Séjour à la carte : départ chaque
semaine.
Prix : fr. 470.- pour deux semaines,
transport compris.
Inscription : de suite et jusqu'au 31
mai 1994 au plus tard.

Tél. 306 06 06 (heures de bureau)



Etat civil

Le fonctionnement de l'état civil, depuis 1876, est régi par les lois fédérales (Code civil et Ordonnance sur l'état civil). Le Conseil Fédéral rend les ordonnances nécessaires concernant la tenue des registres et les déclarations prévues par la loi.

La formation des arrondissements de l'état civil, la nomination des officiers de l'état civil, la surveillance des officiers sont réglées par les cantons et leurs décisions sont soumises à la sanction du Conseil Fédéral.

A Genève, le Conseil d'Etat délègue, par l'intermédiaire de la Direction cantonale de l'état civil, au Département de justice et police et des transports, certaines compétences qui sont prévues dans le Règlement cantonal sur l'état civil (par exemple autorisation de la célébration d'un mariage d'un étranger, examen des dossiers de mariage avant la publication, droit applicable au nom, etc.). Le canton veille notamment que l'office communal dispose d'un local convenable pour la célébration des mariages et d'un local approprié pour les autres opérations ainsi que d'un tableau pour l'affichage des publications de mariage.

Archives

Au niveau des archives, une commune a l'obligation de conserver certains documents la liant contractuellement durant un certain nombre d'années. L'Etat vient régulièrement contrôler leur bonne tenue et l'état des locaux. Ces derniers doivent avoir un certain taux d'humidité, etc. Les archives ont été déplacées en partie du sous-sol de la mairie aux locaux ex-Shell au Lignon. Leur classement se base depuis 1987 sur le plan comptable, une méthode très proche de celle qu'utilise l'Etat.

A relever qu'une archiviste professionnelle a été engagée de mars à cet été pour perfectionner et structurer le détail de l'archivage. Cette personne formera dans tous les services un responsable pour qu'il effectue l'archivage au fur et à mesure.



Installations de filtrage de la piscine du Lignon

Sports

Les normes liées au sport en général sont déterminées à la fois par Berne et par les fédérations sportives elles-mêmes. La commune est par contre en rapport avec le Service d'hygiène qui vient contrôler dans la piscine et les bassins le respect de la teneur en désinfectant dans l'eau ou encore son taux d'acidité.

De temps en temps, l'Etat verse des subventions pour l'encouragement au sport. Au coup par coup. Vernier a demandé à pouvoir en bénéficier pour la construction du futur bassin couvert.

Constructions

Bien qu'à ce jour, le Département des travaux publics détienne seul le pouvoir d'autoriser des rénovations/constructions, il faut distinguer plusieurs procédures : l'autorisation d'une procédure accélérée (APA), la simple autorisation de construire, une modification de zone, etc.

En cas d'APA, le Conseil administratif de la commune concernée donne seul un préavis. Même chose pour une villa se construisant en zone villa et respectant les gabarits autorisés. Par contre, si le propriétaire souhaite obtenir une dérogation pour pouvoir densifier sa parcelle, c'est au Conseil

municipal de la délivrer ou non. Concernant les modifications de zone, le Conseil municipal donne un préavis, mais le vote définitif est du ressort du Grand Conseil. Enfin, s'il s'agit d'une autorisation de construire, par exemple en zone villa, mais grevée par la zone NNI (bruit), une enquête publique a lieu. Elle est affichée dans la commune avec un délai de 30 jours pour faire opposition.

Egouts et déchets

Les 34% du coût des égouts construits en 1994 sur Vernier sont payés par l'Etat, soit 9% de plus que l'année précédente. Cette subvention est répartie selon la capacité financière des communes. Ainsi, durant cette année, Vernier a intérêt à faire un maximum de réalisations et remises en état d'égouts. En matière de déchets, Vernier est en pourparlers avec Meyrin et la Ville de Genève à propos de la création d'un nouveau site de compostage. L'idée serait de créer un groupement autonome, géré vraisemblablement par Meyrin, avec une répartition des frais entre les trois partenaires. Ce site pourrait être ouvert à d'autres communes, moyennant un paiement à la tonne, comme cela fonctionne actuellement avec l'Etat au Nant-de-Châtillon.

Suite page 22

Circulation et transports

Pour créer une nouvelle route, une commune doit préalablement en justifier le besoin. Ensuite, le projet s'élabore en collaboration avec les Services industriels, les PTT, la police, le télé-réseau, pour discuter de ce que chacun aurait à mettre sous l'asphalte. Puis un crédit est présenté devant le Conseil municipal.

Les routes communales ne reçoivent plus de subvention depuis le début 1993, comme pour l'entretien des bâtiments scolaires. La subvention variait en fonction du projet. Quant aux routes cantonales, leur construction et leur entretien sont aux frais du canton. A Vernier, une convention existe concernant la viabilité hivernale (gel et neige). La voirie communale interviendrait alors sur les tronçons cantonaux en échange d'une certaine rétribution forfaitaire.

Police et sécurité

La police municipale compte huit agents et un notificateur qui s'occupe uniquement de commandements de payer (soit près de 4000 par an). Le rôle de cette police est tout d'abord **préventif**, surveillance à la sortie des écoles, dans les parcs, mais aussi **d'intervention**, en verbalisant ceux qui se parquent dans les préaux. Les agents de Vernier peuvent même sanctionner sur la voie publique tout ce qui est statique. Pour le reste, ils ne peuvent agir qu'en dénonçant les faits à la police cantonale. «Nous aimerions que cela change, d'autant que le poste de Châtelaine ne suffit pas pour surveiller toutes nos routes» remarque le conseiller administratif André CHILLIER. En contrepartie, le canton demande à la commune d'ôter le terme de «police». Enfin, soulignons que la mairie n'a pas l'intention de demander que ses agents municipaux soient munis d'une arme.

En matière de sécurité, et plus particulièrement par rapport aux pétroliers, Vernier dispose d'une compagnie de 85 sapeuses et sapeurs-pompiers volontaires, laquelle est financée principalement par la commune. Le canton ne verse qu'une somme modique pour les uniformes et le

matériel. Formée de sapeurs volontaires, il existe aussi une section de 37 personnes intitulée «commissariat central des guerres», laquelle est formée pour manier les quatre gros véhicules prêtés par l'armée (canons à eau, à mousse, etc.). Ces derniers sont entièrement pris en charge par les compagnies pétrolières et par l'Etat (à raison de 70/30). Un de ces sapeurs est en permanence relié au Service d'incendie et de secours (SIS) au moyen d'un bip. Car c'est le SIS (appartenant à la Ville de Genève) qui intervient en premier sur un sinistre. Vernier participe aux frais du SIS selon une clé de répartition qui est régulièrement revue à la hausse depuis quelques années. Le montant se chiffre approximativement à 700'000 francs à l'heure actuelle.

Il faut encore relever le Corps des sauveteurs auxiliaires (43 volontaires), lequel serait chargé de bloquer les routes avec la police cantonale, ainsi qu'une section de 55 samaritaines et samaritains. Il va de soi que Vernier subventionne ces deux corps. Bref, le dispositif mis en place revient à près d'un million par année à la commune.

Quant à la protection civile «la commune n'a pour ainsi dire aucune autonomie en la matière» relève le magistrat. Vernier compte près de 870

personnes mobilisables par la PC, un chiffre en très nette baisse avec les récentes réformes. L'obligation de construire des abris pour toute nouvelle construction subsiste.

Mais alors que Berne continue à verser une subvention à cette fin, le canton a supprimé la sienne.

Danger

Cette évolution des tâches communales mérite une plus large réflexion. En effet, il est indispensable de répartir les tâches non en fonction de la situation financière des uns et des autres, mais selon la meilleure aptitude à les assumer.

Disons-nous bien que pour le contribuable, peu importe à qui il paie les prestations. Par contre, il est important de savoir combien de prestations peuvent être offertes au prix global que le contribuable est en mesure d'assumer, tous impôts confondus.

A défaut de respecter cette procédure, le danger est grand de voir les communes dans l'obligation d'augmenter leurs impôts ou, ce qui ne serait pas moins désagréable, diminuer des prestations que l'Etat n'a pas eu le courage de mettre en question et pour lesquelles aucun transfert de moyens n'a été décidé. ■



Local de la Police municipale du Lignon



Les autorités de Vernier souhaitent que, cette année à nouveau, chacun participe à l'embellissement de la commune par l'aménagement floral des fenêtres, balcons ou entrées de villas.

A cette occasion, un concours est lancé parmi les habitants de l'ensemble de la commune et les concurrents seront répartis en deux catégories :

- a) Fenêtres et balcons
- b) Entrées, terrasses, villas

Le jury procédera, si possible, à deux visites durant l'été et nous vous recommandons d'entretenir vos décorations florales pour qu'à la période des contrôles, elles soient au maximum de leur beauté. Des prix seront attribués aux meilleures décorations.

Nous attirons votre attention sur le fait que le jury ne se rend pas dans les appartements et que seules les pré-

sentations visibles depuis la rue sont prises en considération. Pour des raisons d'organisation, les candidats doivent s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous.

Les autorités vous remercient d'avance de vos efforts et des soins que vous apporterez aux fleurs de vos fenêtres et balcons, contribuant ainsi à l'embellissement de notre commune.

Les autorités de la commune de Vernier, ainsi que le service des parcs et promenades, vous invitent à

un après-midi portes ouvertes

organisé à l'établissement horticole, centre de voirie, route de Montfleury

samedi 14 mai de 14h à 17h

Les floriculteurs de la commune seront à votre disposition pour vous apporter aide et conseils pour la réalisation de vos décorations estivales

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR VERNIER FLEURI 1994

à retourner à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, case postale 520, 1214 Vernier

Dernier délai : 4 mai 1994

Catégorie fenêtres et balcons

Catégorie terrasses, villas

(marquer d'une croix la catégorie choisie)

Mademoiselle, Madame, Monsieur, *(biffer ce qui ne convient pas)*

Nom et prénom :

Rue et numéro :

Numéro postal et localité :

Tél. :

Quand on entre dans l'immeuble :

Etage :

A gauche

Au centre

A droite

Les candidats ne peuvent s'inscrire que pour une seule section

Vernier

P R E S E N T E

Cours public par
Fausto ZADRA

**Fondateur de l'Ecole internationale de piano,
l'un des maîtres les plus prestigieux de l'art pianistique**

Samedi 30 avril et dimanche 1er mai 1994, dès 16h

Maison Chauvet-Lullin - Rue du Village 57 - Vernier - bus 6

Entrée libre

.....

**Prix littéraire de la Commune de Vernier
Lauriers 1994**

La Commune de Vernier lance un appel aux jeunes dessinateurs :

vous avez entre 12 et 25 ans et vous êtes domiciliés sur la commune de Vernier
vous aimez dessiner, **nous souhaitons un dessin :**

Thème : **rêverie - recherche d'atmosphère - évocateur - poétique - jeu de couleurs**
format maximum A4, noir/blanc ou couleur

Le nombre de dessins par personne n'est pas limité,
les dessins ne sont pas restitués à leurs auteurs.

Au dos de chaque dessin, indiquer vos nom, prénom, adresse et date de naissance.

Clôture : 15 mai 1994, la date du timbre postal faisant foi.

**Impression du dessin gagnant pour la couverture du recueil Lauriers 1994
qui réunit les textes primés du concours du prix littéraire.**

Renseignements : tél. 306 06 86